

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**Présents :** MM. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc.), M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

**Absente excusée :** Mme GERARD (Procuration Mme AIMONE-CAT)

**Secrétaire de séance :** Mme COURTOUX

Ouverture de la séance à 18 Heures 00.

## **ORDRE DU JOUR**

**\*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Novembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents après précision apportée par Monsieur Jean-Paul Amouroux qui avait également fait un compte rendu de la commission Bâtiments communautaires et travaux.**

**1° - Renouvellement des conventions ADS entre les Communes et le Pays du Sud**

**Toulousain :**

Monsieur le Maire indique que la convention signée entre la Commune et le Pays du Sud Toulousain concernant l'application du droit des sols a fait jusqu'à présent l'objet d'une tacite reconduction annuelle : ceci jusqu'au 31/12/2020. Cette convention initiale indique également qu'au terme de l'année 2020, elle ne pourra être renouvelée que par décision expresse des parties. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler la convention liant la Commune au Pays du Sud Toulousain en matière d'application du droit des sols pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2° - Bail emphytéotique avec VITESCO TECHNOLOGIES pour la location d'un terrain**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par courrier par le Directeur de Vitesco Technologies afin que la Commune facilite la valorisation énergétique du site dans le but de pérenniser l'entreprise. La Société VITESCO sollicite la location du terrain communal cadastré Section B Numéro 1167, impacté par le PPRT Antargaz. Cette location se ferait au travers d'un bail emphytéotique d'une durée de TRENTE ANS. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les documents nécessaires.

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

**3° - Bail emphytéotique avec l'OPH 31 pour les Résidences du Bousquet**

Monsieur le Maire expose à l'assistance qu'il a été sollicité par la Société Hlm OPH 31, gestionnaire des logements de la Résidence Le Bousquet afin de renouveler les conventions de mandat de gestion conclues en 1986 et 1988 devenues caduques. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique pour une durée de TRENTE ANS. Auparavant il y a lieu de désaffecter ce bien immobilier et de prononcer son

déclassement du domaine public en vue de son transfert dans le domaine privé. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les documents nécessaires .

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

**4° - Suspension des loyers en soutien aux commerçants de la Commune durant la crise sanitaire**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise d'annuler les loyers du Restaurant Chez Bri, du fonds de commerce du Bar et de l'association DEFI'FORM lors de la précédente période de confinement. Monsieur le Maire propose de reconduire cette annulation Pour les mois de Décembre 2020 et Janvier 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**5° - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'1/4 des crédits ouverts en 2020**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut , sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Autorisation lui est donnée à l'unanimité des membres présents.

**6° - Exonération de la CFE pour les médecins qui s'installeraient.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'avec la disparition du Docteur PANAÏTIU se pose le devenir de la Maison communale de la Santé où le Docteur CAZAVET est désormais seul. Il ajoute que le Conseil de l'Ordre des Médecins préconise un recrutement sur un territoire très large y compris au-delà des frontières, mais aussi des mesures fiscales incitatives. La fiscalité des entreprises étant perçue désormais par la Communauté des Communes, Monsieur le Maire propose donc de solliciter afin de mettre en place une mesure d'exonération de CFE pour les nouveaux médecins qui s'installeraient sur le territoire relevant de la compétence de la communauté de communes. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**7° - Décision modificative sur le Budget Annexe « Construction de 8 logements »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de construction de la Résidence Fifi sont désormais terminés et que les dépenses nécessaires sont soldées. Il y a lieu aujourd'hui de procéder aux opérations d'apurement du stock. A cet effet, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits votés sur le budget annexe 2020 ainsi qu'il suit :

Article 3355 – chapitre 10 : + 15000€

Article 3351 – chapitre 10 : - 225000€

Article 33586 – chapitre 10 : - 16698€

Article 3354 – chapitre 10 : -180922€

Article 7133 – chapitre 042 : + 15000€

Article 74741 – chapitre 74 : - 11454.22€

Article 6522 – chapitre 65 : + 3545.78€.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**8° Fixation du montant du loyer pour la location par la Société PEP'S IMMO et par M. LOUGARRE Jean-Luc de deux dépôts des anciens bureaux d'Elf Aquitaine**

Monsieur le Maire précise que Monsieur LOUGARRE va quitter les lieux le 31 janvier 2021. En conséquence ce loyer ne fera pas l'objet d'un nouveau bail de location pour l'instant. Par contre pour la Société PEP'IMMO il propose une location mensuelle d'un montant de 100€.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**9° Sous-traitance pour les travaux du carrefour RD817/62A**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'annuler la déclaration de sous-traitance du 05/11/2019 pour des « bordures coulées sur place ». Colas Sud Ouest , Agence de St Gaudens, a sous-traité à la société PROFIL 06 pour un montant de 12530€ HT, revu à la baisse.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**10° - Projet de réaménagement de la Rue de la Poste. Information pour réflexion**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réaménagement de la rue de la Poste établi par les services de la Communauté de Communes pour réflexion. Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés au titre du pool routier .

**11° - SDEHG : Petits travaux urgents 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette décision est à prendre chaque année afin de permettre au SDEHG d'effectuer des travaux d'un montant maximum de 10000€ sans avoir à solliciter une délibération.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Franck EVIN prend la parole pour demander s'il serait possible de poser un lampadaire supplémentaire Route de la Goutille.

Monsieur le Maire précise qu'une demande sera faite pour la rénovation de l'éclairage des courts de tennis.

Madame AIMONE-CAT demande également une rénovation de l'éclairage public chemin du Pradet.

Monsieur LIVOTI fait un point sur les travaux en cours et à venir.

**12° - Achat d'une benne « caisson alu » pour le camion**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la première benne amovible « caisson acier » du camion est très usée. La réparation s'avère aussi onéreuse que l'acquisition d'une nouvelle benne. La Société TCI a fourni un devis pour un caisson alu ridelle fixe d'un montant H.T. de 5 485€. Monsieur le Maire précise qu'une subvention peut être demandée au Conseil Départemental.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**13° - Achat d'une armoire frigorifique pour l'équipement d'une salle communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'armoire frigorifique qui équipe la salle annexe des 3 Jeannots est usée et la réparation s'avère onéreuse. Monsieur le Maire propose qu'un matériel neuf soit achetée auprès de la société MULTIFROID Applications de St Gaudens pour un prix HT de 2350€ et précise qu'une aide financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental.  
Achat adopté à l'unanimité des membres présents.

**14° - Rapport d'activité 2019 de Cœur de Garonne**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

**15° - Compte-rendus des commissions et du conseil communautaire**

- Madame AIMONE-CAT et Madame AGUILA présentent le compte-rendu de la commission Petite Enfance.
- Monsieur RAMEAU donne un compte-rendu de la commission Habitat.
- Monsieur EVIN fait un compte-rendu de la commission Déchets.

**16° - Enfance/Jeunesse : présentation du questionnaire par Madame AGUILA**

**17° - Abords du Lac : Reporté à la prochaine séance du conseil municipal**

**18° - Distribution des colis des Aînés**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

BOUSSENS, le 14 décembre 2020

Le Maire,

Christian SANS

